

AURILLAC le 28 Février 1917



1325



Monsieur le Préfet du CANTAL
à AURILLAC

Monsieur le Préfet,

Je viens solliciter la délivrance
d'un passeport à destination de Genève pour
aller voir mon fils, actuellement Employé du
Crédit Lyonnais dans cette ville où il vient
de reprendre ses fonctions à la suite d'une
réforme pour blessures de guerre.

Cette circonstance me fait désirer
aller passer quelques jours auprès de lui.

J'espère que vous voudrez bien ac-
cueillir favorablement ma demande et vous en
exprime par avance mes remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'expression de mes bien respectueux senti-
ments.

Madame FAVRE, Antoine, chez Monsieur
Hybert, Route St-Simon à Aurillac.

Le Commissaire de police ne voit
aucun empêchement à la délivrance
du passeport demandé, M^{me} Favre
présentant toutes les garanties au
point de vue national.

Aurillac le 28 février 1917

Le Commissaire de Police

